

PROCES VERBAL DE CONSEIL D'ECOLE

<p>ECOLE : École primaire de Bellefois</p> <p>Adresse : 24 place de la Liberté</p> <p>COMMUNE : NEUVILLE DE POITOU</p>	<p>DATE : 12/11/2019</p>
---	---------------------------------

Participants :

(préciser : : présent , : excusé)

Représentants des parents d'élèves	Éducation nationale	Collectivités	Autres participants
Mme Chaprenet (<i>tit.</i>) <input checked="" type="checkbox"/>	Président M. Wolff <input checked="" type="checkbox"/>	Présidente du SIVOS Mme Saint-Pé <input type="checkbox"/>	DDEN Mme Dilet <input type="checkbox"/>
M. Charrier (<i>tit.</i>) <input checked="" type="checkbox"/>			
Mme Corbet (<i>tit.</i>) <input type="checkbox"/>	Enseignants Mme David <input type="checkbox"/> Mme Dreulle <input checked="" type="checkbox"/> Mme Lamy <input checked="" type="checkbox"/> Mme Lucas <input checked="" type="checkbox"/> Mme Maury <input checked="" type="checkbox"/> Mme Renéaume <input type="checkbox"/> M. Timon <input checked="" type="checkbox"/> IEN Mme Dupin <input type="checkbox"/>	Vice-présidents du SIVOS Mme Cases <input type="checkbox"/> Mme Cottier <input checked="" type="checkbox"/> Représentant de la Mairie de : Neuville-de-Poitou M. Praud <input type="checkbox"/>	Invité (en fonction de l'ordre du jour) Mme Gorme <input checked="" type="checkbox"/> (Responsable des activités TAP)
Mme Cordier (<i>tit.</i>) <input checked="" type="checkbox"/>			
M. Dercourt (<i>tit.</i>) <input checked="" type="checkbox"/>			
M. Girault (<i>tit.</i>) <input checked="" type="checkbox"/>			
Mme Desobeaux (<i>suppl.</i>) <input checked="" type="checkbox"/>			
Mme Guesdon (<i>suppl.</i>) <input type="checkbox"/>			
Mme Paquier (<i>suppl.</i>) <input checked="" type="checkbox"/>			
Mme Rouzeau (<i>suppl.</i>) <input checked="" type="checkbox"/>			
Mme Swierkowski (<i>suppl.</i>) <input type="checkbox"/>			
M. Thomassin (<i>suppl.</i>) <input checked="" type="checkbox"/>			

ORDRE DU JOUR :

<p>Point 1 : Fonctionnement du conseil d'école</p> <ul style="list-style-type: none"> - Élections des représentants de parents d'élèves, composition et rôle du conseil d'école - Approbation du dernier procès verbal - Planification des prochains conseils d'école et commissions éventuelles <p>Point 2 : Règlement intérieur</p> <p>Point 3 : Actions pédagogiques concourant à la mise en œuvre du projet d'école</p> <p>Point 4 : Ressources humaines de l'école</p> <ul style="list-style-type: none"> - Équipe pédagogique - Effectifs - Service civique <p>Point 5 : Moyens matériels</p> <ul style="list-style-type: none"> - Travaux (bilan et à venir)
--

Point 6 : Hygiène et Sécurité

Point 7 : Mise en œuvre et suivi Projet éducatif de territoire (PEDT)

- Activités périscolaires proposées cette année
- Autres temps périscolaires

RELEVÉ DES CONCLUSIONS DU CONSEIL :

POINT 1 : Fonctionnement du conseil d'école

★ Élections des représentants de parents d'élèves, composition et rôle du conseil d'école

- Élections des représentants de parents d'élèves

La participation est de 154 votants, ce qui représente un taux de 69,7 % votants. Le nombre de bulletins nuls (consignes de vote non respectées, noms barrés ou entourés...) est de 10.

Les 12 parents qui se sont présentés ont été élus.

M. Wolff se félicite de cette participation qui témoigne de l'intérêt porté par les parents d'élèves à l'école. Le directeur remercie également les parents qui se sont portés volontaires pour le dépouillement.

L'arrêté du 13 mai 1985 relatif au conseil d'école version consolidée au 9 septembre 2019 indique que : « le vote a lieu à l'urne et par correspondance ou exclusivement par correspondance sur décision du directeur d'école, après consultation du conseil d'école. ».

Aucune personne ne s'étant présentée au bureau de vote ces dernières années, M. Wolff propose donc que les élections de l'année prochaine se déroulent uniquement par correspondance, le retour des enveloppes pouvant bien sûr être effectué par le biais des élèves. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

- Composition et rôle du conseil d'école

Le conseil d'école est régi par le décret n°2008-263 du 14 mars 2008 relatif à l'organisation et au fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires.

Le conseil d'école est composé du directeur de l'école (président), du maire ou de son représentant et du conseiller municipal chargé des affaires scolaires, d'un représentant du SIVOS, des maîtres de l'école et des maîtres remplaçants exerçant dans l'école au moment des réunions du conseil, d'un des maîtres du réseau d'aides spécialisées (RASSED), des représentants des parents d'élèves en nombre égal à celui des classes de l'école, du délégué départemental de l'éducation nationale (DDEN) chargé de visiter l'école.

L'inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription assiste de droit aux réunions.

Le conseil se réunit au moins une fois par trimestre. Il peut également être réuni à la demande du directeur de l'école, du maire ou de la moitié de ses membres.

Assistent avec voix consultative aux séances du conseil d'école pour les affaires les intéressantes :

- Les personnels du réseau d'aides spécialisées non mentionnées au cinquième alinéa du présent article ainsi que les médecins chargés du contrôle médical scolaire, les infirmiers et infirmières scolaires, les assistants de service social et les agents spécialisés des écoles maternelles ; en outre, lorsque des personnels médicaux ou paramédicaux participent à des actions d'intégration d'enfants handicapés, le président peut, après avis du conseil, inviter une ou plusieurs de ces personnes à s'associer aux travaux du conseil.
- Le cas échéant, les personnels chargés de l'enseignement des langues vivantes, les maîtres étrangers assurant dans les locaux scolaires des cours de langue et culture d'origine, les maîtres chargés des cours de langue et culture régionales, les personnes chargées des activités complémentaires prévues à l'article L. 216-1 et les représentants des activités périscolaires pour les questions relatives à leurs activités en relation avec la vie de l'école.

Le président, après avis du conseil, peut inviter une ou plusieurs personnes dont la consultation est jugée utile en fonction de l'ordre du jour.

Les suppléants des représentants des parents d'élèves peuvent assister aux séances du conseil d'école.

Le conseil d'école, sur proposition du directeur de l'école :

- Établit et vote le règlement intérieur de l'école et adopte la charte de la laïcité.
- Établit le projet d'organisation de la semaine scolaire conformément aux articles D. 521-10 à D. 521-13 du code de l'éducation.
- Établit le projet d'organisation de la semaine scolaire conformément aux articles D. 521-10 à D. 521-13 du code de l'éducation.
- Dans le cadre de l'élaboration du projet d'école à laquelle il est associé, il émet un avis et présente toutes suggestions sur le fonctionnement de l'école et sur toutes les questions intéressant la vie de l'école, et notamment sur :
 - a) les actions pédagogiques qui sont entreprises pour réaliser les objectifs nationaux du service public d'enseignement (projet d'école, de classe, classe transplantée...) ;
 - b) l'utilisation des moyens alloués à l'école (répartition des crédits alloués par le Sivos, argent de l'école, répartition des élèves (organisation pédagogique), organisation d'échanges de service, décloisonnement, enseignants supplémentaires, RASED, organisation du service des ATSEM...);
 - c) les conditions de bonne intégration d'enfants handicapés ;
 - d) la mise en œuvre et le suivi du PEDT ;
 - e) la restauration scolaire ;
 - f) l'hygiène, la protection et la sécurité des enfants dans le cadre scolaire et périscolaire (PPMS, bâtiments...).
- Adopte le projet d'école.
- Donne son accord pour l'organisation d'activités complémentaires éducatives, sportives et culturelles prévues par l'article L. 216-1 (sorties ponctuelles, partenariat, actions hors temps scolaire...).
- Est consulté par le maire sur l'utilisation des locaux scolaires en dehors des heures d'ouverture de l'école, conformément à l'article L. 212-15.

En outre, une information doit être donnée au sein du conseil d'école sur les principes de choix de manuels scolaires ou de matériels pédagogiques divers, l'organisation des aides spécialisées.

Par ailleurs, le conseil d'école est informé des conditions dans lesquelles les maîtres organisent les rencontres avec les parents de leurs élèves, et notamment la réunion de rentrée.

★ **Approbation du dernier procès verbal**

Le procès-verbal du dernier conseil d'école est approuvé à l'unanimité.

★ **Planification des prochains conseils d'école et commissions éventuelles**

- Les prochains conseils d'école sont fixés le jeudi 19 mars et le jeudi 18 juin 2020, à 18h00.
- Commission restauration :
 - Mme Cottier indique que la date sera fixée d'ici la fin du mois.
 - Les parents d'élèves présents autorisent M. Wolff à diffuser la liste des adresses courriel des parents élus au Sivos : les invitations à ces commissions pourront se faire par ce biais.

POINT 2 : Règlement intérieur

Le règlement intérieur préalablement envoyé est discuté. Une modification est apportée sur le règlement de l'année précédente pour prendre en compte l'abaissement de l'obligation d'instruction à 3 ans depuis cette rentrée scolaire.

Le nouveau règlement est approuvé à l'unanimité.

Mme Cottier informe que le Sivos disparaîtra au 1^{er} janvier 2020. Le règlement devra donc être modifié pour en tenir compte. Le fonctionnement sera transparent pour les écoles : les interlocuteurs resteront les mêmes. Mme Cases, mairie d'Yversay, n'assistera donc plus au conseil d'école mais sera invitée aux réunions organisées par le service des affaires scolaires et périscolaires.

POINT 3 : Actions pédagogiques concourant à la mise en œuvre du projet d'école

Les principaux projets de l'année (connus à ce jour) sont les suivants :

Projets communs :

- Découverte de la médiathèque et activités autour du livre (une classe s'y est déjà déplacée).
- Séances de cinéma : approche multidisciplinaire en fonction du niveau de l'élève (la première séance se déroule cette semaine, trois séances dans l'année pour l'élémentaire et une pour les maternelles).
- Semaine du goût du 7 au 11 octobre (maternelle et classe de CP-CE1) : découverte des aliments et des sensations gustatives. Des parents ont aidé à l'animation des séances.
- Projet d'art plastique : réalisation de calendriers pour Noël en répartissant les élèves dans toutes les classes de l'école en fonction du thème choisi par chaque élève. Le tutorat des élèves plus âgés vers les plus jeunes est un moment privilégié. Ce calendrier comprenant donc un fond réalisé par l'élève, une photo de l'élève et le calendrier lui-même sera vendu aux parents le vendredi 13 décembre dans le cadre du moment conjoint avec l'APE.

Remarque : pour éviter aux parents une surcharge de dépenses, la traditionnelle photo de classe sera effectuée au printemps.

- Projet « Porter secours » : classes de l'élémentaire. L'infirmière scolaire ainsi que des parents seront sollicités pour une journée banalisée au printemps sur la base d'ateliers.
- Délégués de classe : une fois les élections réalisées dans toutes les classes de l'élémentaire, un premier conseil des élèves aura lieu.

Autres projets :

- En tout début d'année scolaire, dans le cadre de l'APC (activités pédagogiques complémentaires), accompagnement des PS à la cantine pour assurer une transition entre le temps scolaire et périscolaire et ainsi mieux vivre la rentrée.
- Projet de correspondance avec une classe de PS/GS de l'école du Planty (Buxerolles) pour la classe de Mme Lamy.
- Voyage scolaire pour les deux classes de CM1-CM2 à Vielle-Aure dans les Pyrénées fin janvier. Ce projet permettra en amont comme en aval de la semaine dans les Pyrénées d'aborder de nombreuses compétences transversales (EPS, Français, Mathématiques, Géographie, Sciences et technologie, Arts plastiques, Enseignement moral et civique, informatique).

Le projet pédagogique est en cours de finalisation. Une réunion de présentation aux parents est programmée le 15 novembre. Une demande de subvention a été envoyée au Conseil Départemental ainsi qu'à l'OCCE (Office Centrale de la Coopération à l'école).

- Projet cyclisme : Mme Dreulle et M. Wolff forment leurs élèves à une pratique sécurisée du vélo. L'objectif est de pouvoir se rendre en toute sécurité en vélo au centre de Neuville (médiathèque, cinéma, collège). La première sortie aura lieu jeudi 14 novembre au cinéma.
- Projet escrime pour les CM1-CM2 : six séances seront dispensées par un intervenant dans le cadre du projet intercommunal Pass'Sport (novembre et décembre).
- Concours de lecture (en interne pour les élèves de CM1 et dans le cadre des Petits Champions de la lecture pour les élèves de CM2). Les élèves seront préparés avant le concours qui aura lieu fin janvier.
- Natation : selon toute vraisemblance, ce seront les élèves de cycles 3 qui bénéficieront des séances de natation en fin d'année scolaire.

Un certain nombre d'autres projets, en particulier de sorties scolaires, sont en gestation dans l'ensemble des classes. Ils seront présentés une fois validés (pédagogiquement et financièrement).

M. Wolff rappelle que ces projets scolaires sont possibles grâce au budget accordé par le Sivos mais également grâce à l'investissement des parents de l'APE qui permet la récolte de fonds via un nombre important d'actions.

POINT 4 : Ressources humaines de l'école

★ Équipe pédagogique

Suite à la fermeture d'une classe, l'école compte désormais 6 classes. Mme Carole Lamoureux, Mme Julie Aupetit, Mme Isabelle Benoist, M. Pierre Bureau et M. Mathieu Morin ont quitté l'école. Trois enseignants sont arrivés : Mme Elodie Renéaume, Mme Aurore David et M. Julien Timon.

Mme Laurence Hamon est toujours en congé maladie. Néanmoins, le poste lui appartient : c'est pour cela qu'administrativement (en particulier sur les listes de classe) son nom reste présent. Elle sera absente au moins jusqu'à la fin de l'année scolaire, remplacée par Mme Elodie Kambal. Mme Audrey Lucas supplée Mme Kambal depuis la rentrée des vacances d'automne, le temps de son congé maternité.

Des parents d'élèves ont manifesté leur crainte quant à l'instabilité de l'enseignement dans cette classe. M. Wolff précise que la continuité pédagogique a été assurée entre Mme Kambal et Mme Lucas : elles se sont rencontrées pendant les vacances et Mme Kambal est revenue le jour de la rentrée afin d'assurer une transition en douceur auprès des élèves.

M. Wolff rédigera un mot à l'intention des parents de cette classe afin de les rassurer. Il précise également que les parents ne doivent pas hésiter à venir le voir en cas d'interrogations.

L'équipe est donc la suivante :

- Mme Lucas assistée de Mme Laurence Dousset, ATSEM : PS-MS-GS
- Mme Lamy assistée de Mme Dany Delumeau, ATSEM : PS-MS-GS
- Mme Maury et Mme David (le vendredi) : CP-CE1
- Mme Renéaume et Mme David (le jeudi) : CE1-CE2
- M. Wolff et M. Timon (le mardi) : CM1-CM2
- Mme Dreulle : CM1-CM2

Remarque : Mme Béatrice Gest vient en soutien des ATSEM le mardi et le jeudi matin.

★ Effectifs

Les effectifs par niveau de cette année, actualisés ce jour, sont les suivants :

	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	
PS-MS-GS A. Lucas	10	10	8						28
PS-MS-GS S. Lamy	10	10	8						28
CP-CE1 C. Maury				15	9				24
CE1-CE2 E. Renéaume					9	15			24
CM1-CM2 N. Wolff							10	10	20
CM1-CM2 S. Dreulle							10	11	21
	20	20	16	15	18	15	20	21	145

Le nombre d'arrivées en PS pour la rentrée 2020 est estimé à 19. Ce nombre tenant compte des naissances connues en 2017 ne peut être si tôt dans l'année qu'une approximation assez large.

Comme indiqué lors du précédent conseil d'école, le Sivos s'engage, dans la mesure de ses possibilités, à affecter des inscriptions sur l'école de Bellefois afin d'essayer de conserver un effectif constant pour la rentrée 2020/2021.

★ Service civique

M. Wolff n'a pas d'information à ce jour quant à la possibilité d'obtenir un nouveau service civique.

POINT 5 : Moyens matériels

★ Travaux (bilan et à venir)

- La classe de Mme Lamy a été repeinte, le sol changé. Afin de permettre d'afficher facilement les productions des élèves sans dégradation, un pan de mur a été recouvert de liège.

Mme Lamy informe de la présence de moisissure sur les murs. Ce problème déjà connu dans la classe de Mme Maury n'a donc pas été résolu par la réfection de la classe.

- Le dortoir a été repeint, le sol changé et les plaques de faux plafond changées.
- Le petit portail a été rénové avec un bardage bois ainsi que la clôture attenante.
- Des travaux d'étanchéité ont été entrepris sur le toit de la classe de Mme Renéaume mais des fuites très importantes subsistent toujours en cas de pluie. Les élèves ont donc changé de classe pour rejoindre l'Algéco libre en attendant la résolution du problème.

Mme Cottier informe qu'une entreprise a été trouvée et qu'elle devrait intervenir rapidement pour établir un chiffrage sur des hypothèses de réparation, de rénovation ou de remplacement.

- Travaux du quotidien :

Afin d'améliorer la gestion du suivi des petits travaux, M. Wolff a proposé un tableau qui pourrait être partagé entre l'école et le Sivos. Une décision sur l'utilisation de ce tableau sera rendu le 13 novembre. En attendant, la liste des travaux inscrite dans le tableau a été transmise aux Services Techniques pour prise en compte.

★ Budgets

- Une réunion concernant les prochains budgets (fonctionnement et investissement) aura lieu le 21 novembre. L'augmentation en particulier du budget de la maternelle pourra y être évoquée.

Point 6 : Hygiène et Sécurité

★ Exercices de sécurité

- Exercice incendie : un exercice a été réalisé le 24 septembre. Le boîtier d'alarme de la classe de Mme Lamy a été noté non fonctionnel (impossible de réarmer le boîtier).
- Exercice PPMS (Plan Particulier de Mise en Sécurité) : un exercice de type « intrusion » a été effectué le 15 octobre. Les boîtiers d'alarme du bureau et de la classe de Mme Dreulle se sont révélés non fonctionnels : l'alarme ne s'est pas déclenchée. Le directeur a néanmoins averti les enseignants pour une évacuation sans encombre vers le lieu prévu en dehors de l'école.

Mme Cottier signale que la société Numelec est intervenue pour résoudre le problème. Le boîtier du bureau est néanmoins toujours inutilisable.

★ Sécurité aux abords de l'école

- Des plots ont été installés devant et aux abords de l'école afin d'éviter un stationnement inapproprié.
- De nombreux parents se plaignent des différentes incivilités commises : stationnement gênant (une voiture bloquait le passage mercredi dernier, alerté par une parente d'élève, M. Wolff s'est permis de signaler le stationnement gênant au propriétaire du véhicule), vitesse abusive, arrêt minute non respecté. Ces incivilités étant sources potentielles d'accident, les parents élus souhaiteraient une présence plus régulière du policier municipal afin qu'il intervienne directement auprès des parents fautifs.

Point 7 : Mise en œuvre et suivi Projet éducatif de territoire (PEDT)

★ – Activités périscolaires proposées cette année (TAP)

Les TAP ont lieu de début novembre à fin mai 2020 lors de la pause méridienne.

Mme Gorme, responsable des activités de TAP fait un premier point sur les activités proposées :

- Élémentaire : musique, tennis de table, couture et hip-hop. Une même classe gardera le même jour toute l'année pour ses TAP (vendredi pour les classes de CP-CE1, CE1-CE2 et jeudi pour les deux classes de CM1-CM2).
- Maternelle (GS) : musique et basket (le mardi).

99 élèves (sur 105 possibles) sont inscrits. Les premiers retours sont très positifs.

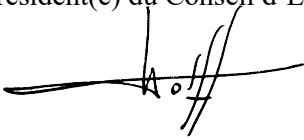
★ – Autres temps périscolaires

- Centre d'accueil
 - Mme Cottier informe que le transport du mercredi vers la Souris Verte est désormais gratuit (depuis la rentrée de septembre).
- Garderie
 - Mme Cottier indique également que la durée d'accueil de la garderie est augmentée sans surcout : l'heure d'ouverture est maintenant 7h15 (au lieu de 7h30) et l'heure de fermeture est 18h45 (au lieu de 18h30).
 - Des parents s'étonnent du peu de contrôle quand ils viennent pour la première fois chercher leurs enfants à la garderie. Mme Cottier précise qu'un contrôle visuel est déjà assurée lors de l'ouverture de la porte. De plus, une liste des personnes autorisées est établie en début d'année. Un point sera néanmoins effectué avec la responsable de la garderie pour s'assurer que le protocole d'accueil des parents est suffisamment sécurisé.

- Les parents d'élèves se montrent très satisfaits du service de garderie et considèrent que la qualité des activités proposées aux enfants est en amélioration constante.
- Règlement
 - Les parents souhaitent que le règlement de la cantine/garderie soit affiché. M. Wolff propose également de le mettre à disposition sur le site internet de l'école.

Fait à Neuville de Poitou, le 12 novembre 2019

Le Directeur ou la Directrice,
Président(e) du Conseil d'École :

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'M. Wolff', written over a horizontal line.

Le Secrétaire de séance : Mme Lamy

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Mme Lamy', written over a horizontal line.